

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2024

## ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1476

présenté par

M. Le Fur, M. Hetzel, Mme Blin, M. Kamardine, M. Breton, Mme Corneloup, Mme Bonnet,  
M. Cordier, M. Gosselin et M. Bazin

-----

**ARTICLE 1ER BIS**

I. – À la première phrase de l’alinéa 4, substituer à chacune des deux occurrences des mots :

« d’accompagnement »,

les mots :

« palliatifs ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase du même alinéa.

II. – En conséquence, à l’alinéa 7, substituer aux mots :

« d’accompagnement »,

les mots :

« palliatifs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de ne pas dévaloriser les soins palliatifs qui sont bien identifiés au bénéfice de soins d'accompagnement dont la définition reste vague.